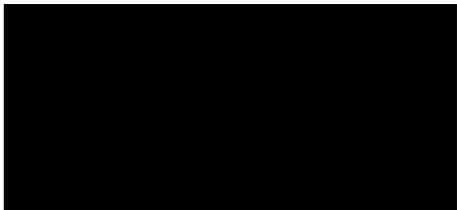


Québec, le 20 avril 2022



Objet : Votre demande d'accès aux documents
N/D : DA-2022-2023-00003

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 1^{er} avril 2022, visant à obtenir les montants octroyés pour le transport adapté par le ministère des Transports au Saguenay–Lac-Saint-Jean depuis les 10 dernières années (2011-2021).

Vous trouverez ci-joint des documents recensés répondant au libellé de votre demande. Toutefois, les données pour l'année 2021 ne sont pas encore disponibles puisque cette dernière est toujours en traitement.

Vous trouverez, également annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le responsable de la Loi sur l'accès aux documents
des organismes publics et sur la protection des
renseignements personnels,



Me Claude Peachy

p. j.